atip
AGENCE TERRITORIALE INGÉNIERIE PUBLIQUE

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2023

WWW.ATIP67.FR
03 88 76 67 03

Agence Territoriale d'Ingénierie Publique
Hôtel de la CeA - Place du Quartier Blanc - 67964 Strasbourg Cedex 9

ALSACE Collectivité européenne | atip AGENCE TERRITORIALE INGÉNIERIE PUBLIQUE

ÉDITO

Depuis les travaux de la Convention Citoyenne pour le Climat et la publication de la loi Climat et Résilience en 2021, la prise de conscience des changements climatiques et de leurs impacts sur nos vies est amplement partagé. Les pouvoirs publics adaptent leurs politiques et manières d'agir, et dans ce contexte, l'ingénierie publique apparait comme un levier d'action de premier plan.

L'ingénierie publique est primordiale pour que les élus puissent prendre des décisions et mener leurs projets opérationnels sur la base d'une expertise technique de qualité et avertie. Cela contribue aussi à consolider la précieuse relation de confiance entre élus et citoyens et à répondre aux attentes de concertation citoyenne. L'adhésion des citoyens aux changements à mettre en œuvre est une condition nécessaire de leur réussite.

Pour être au rendez-vous, l'ingénierie territoriale mutualisée des élus alsaciens relève ses propres défis :

- Elle s'organise autour du Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA) qui compte aujourd'hui 19 organismes pour coordonner ses expertises et interventions auprès des collectivités et proposer des services communs et articulés,
- Elle interroge les nouveaux modèles d'aménagement de l'espace et des territoires pour limiter les émissions à effet de serre et s'adapter au réchauffement climatique et aux risques, au niveau stratégique comme au niveau opérationnel,
- Elle oriente son action vers le partage de la connaissance et des expériences territoriales, l'animation et la formation des élus et des services administratifs et techniques,
- Elle contribue aux réflexions stratégiques et à la conduite de projets rassemblant différents niveaux de collectivités, à la construction de consensus où chacun trouve sa place et participe à définir et à mettre en œuvre le projet commun de territoire,
- Elle s'attache à favoriser une relation de confiance entre les citoyens et leurs administrations et leurs élus.

L'ATIP est également fortement engagée sur cette voie et développe de nombreux partenariats avec les organismes du réseau d'ingénierie. En 2023, le partenariat avec l'Établissement Public Foncier d'Alsace a été mis à l'honneur avec la signature d'une convention de partenariat technique, la délivrance de formations communes sur le foncier, l'urbanisme et l'aménagement, le lancement du nouveau service de gestion des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) réalisé grâce à la collaboration ATIP-EPF d'Alsace et enfin avec la tenue de l'édition 2023 des « Rencontres de l'ATIP en territoires », à Gertwiller, Bouxwiller et Drusenheim autour des enjeux du foncier et de la maîtrise des sols pour la mise en œuvre de stratégies d'aménagement territoriales et des objectifs du zéro artificialisation net (ZAN).

En lien avec toutes ces évolutions et avec les orientations stratégiques adoptées à l'occasion du Comité syndical du 8 février 2023, l'ATIP s'est aussi engagée dans une démarche de projet de service conduite en concertation avec les agents, afin de consolider les missions actuelles et se tenir prête à accompagner ses membres sur le chemin des transitions.

***Isabelle Dollinger**, Présidente de l'ATIP*

atip
AGENCE TERRITORIALE INGÉNIERIE PUBLIQUE

ZOOM PROJETS

2023

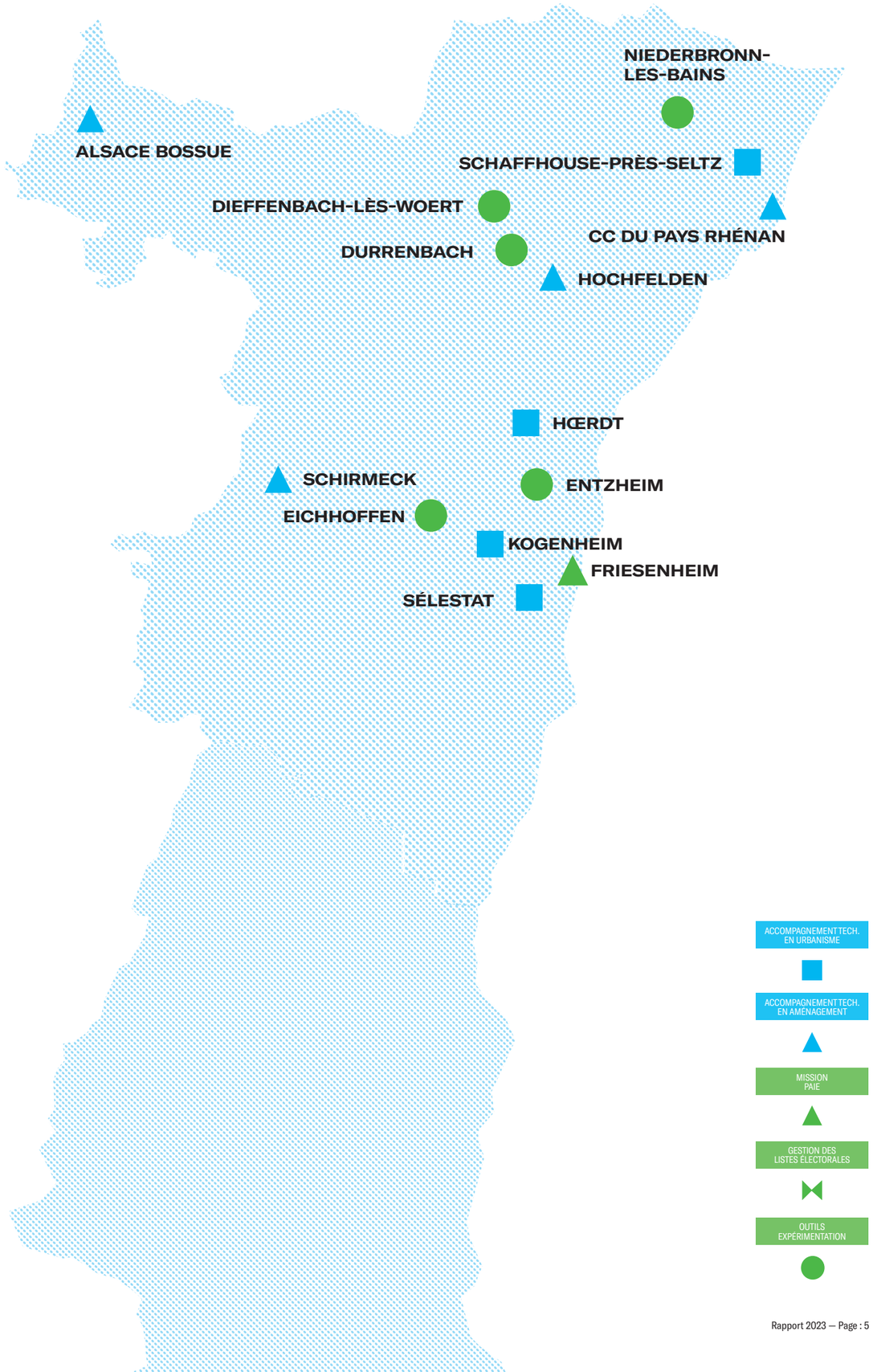

ACCOMPAGNEMENT TECH. EN URBANISME

ACCOMPAGNEMENT TECH. EN AMÉNAGEMENT

MISSION PAIE

GESTION DES LISTES ÉLECTORALES

OUTILS EXPÉRIMENTATION

ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE

Accompagnement Technique de la CeA

CHIFFRES CLÉS EN 2023

- **36** opérations en cours
- **7** opérations achevées en 2023
- **12** opérations nouvellement engagées en 2023

Accompagnement des services de la CeA
L'ATIP se mobilise sur les démarches et plans élaborés par la CeA (Maisons Alsaciennes, plan arbre…). Elle apporte un appui sur les projets d'aménagement opérationnels de la CeA (Champ du Feu, aménagements de carrefours et pistes cyclables, dossier de mise en compatibilité de PLU/PLUi…). Elle poursuit les formations à destinations des services et assure un accompagnement à travers l'analyse des évolutions législatives et réglementaires liées notamment à la loi Climat et Résilience et la diffusion de veilles juridiques et techniques dans ses domaines de compétences.

Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA) et missions d'intérêt partagé
L'ATIP participe aux échanges conduits par la CeA au sein du RITA. Les équipes interviennent sur les réflexions autours des nouveaux modèles d'aménagement et de développement en lien avec la loi Climat et Résilience : offre de service sur le foncier économique, poursuite de la préparation de la formation ZAN pour les conseillers d'Alsace, participation aux réunions d'élaboration d'une stratégie d'accompagnement des collectivités sur le foncier pour l'habitat animées par la direction du patrimoine et la direction de l'habitat.

Sous l'impulsion de la CeA, l'ATIP apporte un soutien aux collectivités d'Alsace en travaillant sur la réforme de la Taxe d'Aménagement ou en accompagnant les services dans le cadre d'une démarche de Projet de renouvellement urbain. Elle gère des outils de partage et de connaissances : publication des documents d'urbanisme sur le site Web, consolidation, collecte et intégration en continu de données environnementales pour sa base de données qu'elle partage avec la CeA, tableau de bord pour une vision synthétique des demandes d'urbanisme instruites annuellement à l'échelle communale et intercommunale.

ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE EN AMÉNAGEMENT

ZOOM : Projet de renouvellement urbain - Parc des Mésanges - Ville de Schirmeck

Parallèlement à l'accompagnement technique de la commune de Schirmeck sur l'aménagement des espaces publics, l'ATIP intervient auprès de la CeA pour assurer la déclinaison de ces politiques au sein du projet de renouvellement urbain du Parc de Mésanges, notamment en matière d'habitat (dispositifs Quartier+). Cet appui constant s'est traduit dans la rédaction des cahiers des charges et pièces administratives, l'analyse des offres et le suivi des prestations de plusieurs bureaux d'études sur des missions transversales, la participation à l'ensemble des comités techniques, comités de pilotage et réunions de concertation avec la population, incluant l'élaboration de documents-supports, l'analyse des documents et les échanges réguliers avec le Service Habitat, dans le souci de garantir la prise en compte effective, par tous les acteurs du projet de renouvellement urbain, des objectifs qualitatifs définis par la Collectivité européenne d'Alsace.

SÉANCE D'ATELIER PARTENARIAL – **CRÉDIT :** ©FLORIAN RISPAL

MISSIONS CONFIÉES À L'ATIP
- Intégration des objectifs Quartier+ dans les marchés de prestations (MOE, MAO) sur le secteur
- Recherche et suivi des missions du bureau d'études coordinateur des actions sur le site (assistance technique et financière)
- Recherche et suivi du BET en charge de l'étude hydraulique du Barembach (en collaboration avec le Service Eau de la CeA)

ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE EN AMÉNAGEMENT

ZOOM : Autoroute A35 Nord Accompagnement pour le cadrage des objectifs des études à mener

Dans le cadre de sa compétence de gestion de l'A35, la CeA souhaite s'assurer de l'adéquation des aires de services et équipements existants sur l'A35 nord aux exigences réglementaires et aux besoins des utilisateurs. Préalablement au lancement d'une étude de faisabilité, la CeA souhaite en définir les contours pour y intégrer les attentes nouvelles du monde économique et les opportunités d'optimisation de l'utilisation du foncier d'ores et déjà artificialisé, dans une logique de sobriété foncière.
Pour cela, la CeA a sollicité l'ATIP pour apporter des éléments d'analyse dans son champ de compétence (urbanisme, environnement…) afin d'alimenter les échanges avec les élus.

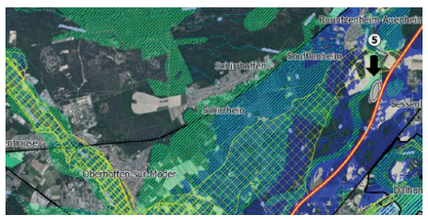

CARTOGRAPHIE DES ENJEUX EAU — **RÉALISATION ATIP**

MISSIONS CONFIÉES À L'ATIP
- Participation à la préparation et à la réunion de brainstorming avec les élus ayant pour objectif de définir les attendus de l'étude de faisabilité à lancer
- Apport d'une expertise sur les enjeux environnementaux propres à chacune des aires de service existantes
- Étude cartographique visant à dégager des secteurs alternatifs potentiels

ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE EN AMÉNAGEMENT

Commune de Hochfelden

« Projet de restructuration de la brasserie Meteor » : mission d'accompagnement de la commune pour la définition d'orientations d'aménagement de l'espace public et l'analyse des faisabilités techniques et réglementaires du programme Meteor.

MISSIONS CONFIÉES À L'ATIP
- Accompagnement de la commune dans la définition d'orientations d'aménagements de l'espace public en lien avec le projet
- Support pour anticipation du volet application du droit des sols des projets et des règles du PLUi
- Analyse des impacts du programme Meteor sur les réseaux
- Analyse des impacts du programme Meteor sur les flux routiers et cadrage du programme de voirie
- Accompagnement du programme Meteor en terme de procédures sur les volets réglementaires

Histoire du projet

La brasserie Meteor, entreprise historiquement implantée en cœur de ville de Hochfelden, entreprend un ambitieux projet de déploiement de nouvelles activités sur son site, sur des bâtiments à créer ou existants à valoriser comme patrimoine de la mémoire de l'entreprise. Ces projets auront des impacts non négligeables pour la commune de Hochfelden, tant en termes d'image et d'attractivité que de flux induits. La commune de Hochfelden s'est rapprochée de l'ATIP pour mettre en œuvre une démarche inclusive du projet en rapport avec les espaces publics environnants.

Pour ce projet qui se déclinera sur plusieurs années, des analyses urbaines et programmatiques croisées ont été menées, afin de développer les projets dans une vision d'ensemble cohérente, à la fois pour la commune et pour la brasserie, garantissant ainsi à chacun leurs objectifs respectifs. Monsieur le Maire de Hochfelden a souhaité que l'ATIP soit à ses côté, en support à la fois sur les enjeux d'espaces publics et d'insertion urbaine du projet, mais également sur l'aide à la décision pour permettre la réalisation des projets dans leurs dimensions réglementaires.

« Une coordination public/privé autour d'un projet structurant pour le centre-ville »

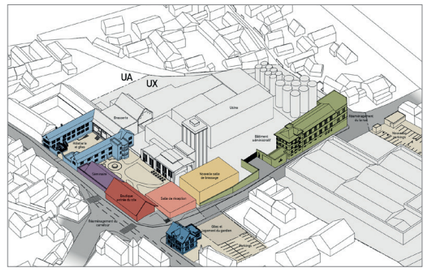
UA
UX
Usine
Bâtiment administratif
Bâtiment à créer
Bâtiment à créer ou à réhabiliter
Bâtiment à créer ou à réhabiliter
Espaces publics à mettre en valeur
Espaces publics à mettre en valeur
Voirie à mettre en valeur
Voirie à mettre en valeur
Voirie

ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE EN URBANISME

Commune de Kogenheim

Limitation des extensions urbaines au PLU

MISSIONS CONFIÉES À L'ATIP

- Accompagnement technique en urbanisme pour l'élaboration du PLU de la commune

PÉRIMÈTRE DE LA FRICHE BRUCKER — **CRÉDIT** – ATIP

Histoire du projet

Soumise au Règlement national d'urbanisme (RNU) suite à la caducité des POS en 2017, la commune a décidé en 2020 d'élaborer un PLU et de confier à l'ATIP une mission d'accompagnement technique.
Soucieuse de maitriser la croissance de sa population et de limiter l'étalement urbain, Kogenheim est aujourd'hui en passe de finaliser un PLU qui met fortement l'accent sur le renouvellement et limite ainsi drastiquement ses zones à urbaniser en extension. En misant ainsi sur la reconversion de la friche de l'ancienne papeterie Brucker mais aussi sur la reconversion d'un secteur de bâtiments agricoles contigu au tissu bâti, Kogenheim va assurer son développement à l'horizon 2040 sans inscrire aucune zone d'habitat en extension urbaine.
Le développement économique, défini en lien avec la Communauté de communes, s'opérera également dans un principe de maîtrise du foncier avec seulement 1 ha en extension.

Le mot du Maire

M. Guillaume Forgiarini

« Je suis satisfait de pouvoir porter un projet de PLU vertueux, qui est d'ores et déjà en accord avec les objectifs volontaristes de la loi Climat et Résilience en matière de limitation de la consommation foncière et de l'artificialisation des sols. La commune doit cependant continuer à créer une dynamique pour maintenir les effectifs des enfants dans ses écoles et accompagner une diversification de son parc de logements pour loger les jeunes ménages du village. »

Chiffres clés

> Superficie du ban communal : 11,77 km²
> Nombre d'habitants : 1 274 (2020)

« Limiter la consommation foncière et l'artificialisation des sols, tout en maintenant les capacités de développement des territoires »

ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE EN URBANISME

Ville de Sélestat

Préservation des patrimoines urbains, paysagers et environnementaux dans le cadre de la révision du PLU

MISSIONS CONFIÉES À L'ATIP

- Coordination avec les services de la DRAC pour la délimitation des deux Plans délimités des abords (PDA) des monuments historiques
- Pilotage d'une proposition de dispositif de protection inscrite au règlement graphique du PLU sur les secteurs hors PDA

EXTRAIT DU PROJET DE RÈGLEMENT GRAPHIQUE IN SITU — **CRÉDIT :** ATIP

Histoire du projet

La préservation des patrimoines est une orientation importante du Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Sélestat compte un grand nombre de monuments historiques générant des périmètres de protection. La DRAC a souhaité mettre en œuvre avec la ville un PDA sur le centre historique et le cimetière israélite. L'ATIP a accompagné la ville afin de convenir de périmètres cohérents et pertinents au regard des enjeux.
En complément, l'ATIP a proposé à la ville de mettre en œuvre un dispositif de protection au PLU afin de préserver le tissu bâti remarquable hors PDA, constitué notamment de maisons des années 1930 et d'anciennes fermes maraîchères.
En complément de l'OAP « trame verte et bleue », la ville de Sélestat travaille aussi sur la protection du patrimoine paysager et environnementale. Elle doit aujourd'hui arbitrer sur les propositions techniques visant notamment à préserver certains jardins, haies ou encore vergers.

Le mot de l'Adjoint au Maire

M. Claude Schaller

« Il y avait un véritable enjeu à travailler, dans un premier temps, avec la DRAC sur des périmètres de PDA plus conformes à la réalité des enjeux patrimoniaux. Puis, dans un second temps, sur l'identification d'un patrimoine bâti plus diffus, mais bien réel, en dehors du centre ancien. L'ATIP nous a accompagnés efficacement sur ce sujet important pour nos concitoyens. »

Chiffres clés

> 6 sites classés ou partiellement classés
> 29 sites inscrits ou potentiellement inscrits
> 120 bâtiments protégés dans le projet de PLU au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme

« Préserver tous les patrimoines de manière cohérente et pertinente »

ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE EN AMÉNAGEMENT

CdC du Pays Rhénan

Réalisation d'un inventaire des Zones d'Activité Économique (ZAE) du territoire

MISSIONS CONFIÉES À L'ATIP

- Méthodologie partagée avec le RITA
- Coordination avec les services de l'État pour l'exploitation des données fiscales mises à disposition des collectivités
- Réalisation d'un inventaire des ZAE à l'échelle de la communauté de communes et calcul de la vacance économique

EXTRAIT DE L'INVENTAIRE ZAE - RÉALISATION ATIP- **CRÉDIT** – ATIP

Histoire du projet

Dans le cadre de l'objectif ZAN, la loi Climat et Résilience de 2021 impose désormais aux collectivités compétentes pour les Zones d'Activités Économiques d'en établir l'inventaire. L'article L. 318-8-2 du Code de l'urbanisme en précise le contenu.
L'ATIP s'est associée le concours d'autres membres du RITA (ADEUS, ADIRA, ADAUHR) pour élaborer un cadre méthodologique commun pour la réalisation de cet inventaire. Missionnée par la Communauté de communes du Pays Rhénan, l'ATIP a affiné la méthode d'intervention en tenant compte de la disponibilité des données fiscales, en lien avec la DGFiP. Avec l'appui de la CCPR, l'ATIP a réalisé des cartes à l'échelle de chaque ZAE, indiquant l'état parcellaire (unité foncière) et leur surface, identifiant les propriétaires et les occupants et déterminant la vacance par ZAE.
L'inventaire est le premier pas vers une stratégie à long terme de valorisation des potentiels fonciers économiques et d'optimisation des usages.

Le mot du Président

M. Denis Hommel

« Cette mission réalisée avec l'ATIP nous a permis de conforter nos connaissances sur les périmètres des ZAE gérées par la collectivité mais également de parfaire nos connaissances des Zones d'activités privées, nous apportant une vision globale plus que nécessaire dans la mise en œuvre du ZAN. Le fruit de ce travail sera conformément à la loi transmis au SCOT / PETR de la Bande Rhénane nord. Il permettra notamment dans le cadre sa révision d'affiner les zonages des espaces économiques pour les dix prochaines années. »

Chiffres clés

> 14 communes
> 37 ZAE recensées
> 1,2 % de vacance (un faible taux de vacance).

« Connaissance fine du tissu économique local et optimisation foncière »

ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE EN URBANISME

Schaffhouse-près-Seltz

Projet d'une unité de méthanisation / Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi de la Plaine de la Sauer et du Seltzbach

MISSIONS CONFIÉES À L'ATIP

- Appui technique pour les échanges avec le Comité accompagnement des projets
- Études pour la mise en œuvre de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi

CRÉDIT : ATIP

Histoire du projet

En application de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte (2015) le SMICTOM a engagé les études pour la réalisation d'une unité de méthanisation permettant le traitement des bio-déchets. Afin de rendre possible l'implantation du projet sur le site pressenti de Schaffhouse-près-Seltz, sur proposition de l'ATIP, le Comité d'accompagnement des projets mis en place par l'État a été saisi. L'enjeu était de coordonner l'ensemble des procédures administratives nécessaires.
À la suite de cette première étape, l'ATIP a mené les études liées au document d'urbanisme et proposé des mesures d'intégration paysagère complémentaires à inscrire sous forme d'OAP dans le PLUi.
L'ATIP accompagne l'ensemble de la procédure de déclaration de projet, emportant mise en compatibilité du PLUi du SIVU de la Plaine de la Sauer et du Seltzbach.

Le mot du Président

M. Philippe Giraud

« Dans un environnement administratif de plus en plus complexe, l'appui de l'ATIP avec qui nous travaillons en toute confiance est essentiel pour sécuriser l'avancement et la qualité des projets menés dans nos territoires. »

Chiffres clés

> Surface : 1,5 ha
> Production de biométhane correspondant à la consommation en chauffage de 690 foyers /an
> Traitement et valorisation de biodéchets : 10 000 t /an
> Réduction estimée des gaz à effet de serre : 2090 t eq. Co_2/an

« Une bonne coordination des procédures gage de sécurisation des projets »

OUTILS EXPÉRIMENTATION

Nouveaux modèles d'aménagement

L'entrée en vigueur de la loi Climat et Résilience et de l'objectif ZAN bouleverse profondément les approches en urbanisme et en aménagement. Si les enjeux portés par la loi ne sont pas nouveaux, c'est l'obligation de résultat qu'elle promeut qui change la donne. Aussi, pour les collectivités, quelle que soit leur échelle et leurs compétences, il s'agit à présent de dépasser des tendances depuis longtemps à l'œuvre en mesurant les possibilités d'aménagement durable ouvertes par les documents d'urbanisme en vigueur et portées par un projet de territoire équilibré.

L'ATIP s'engage auprès des collectivités et de l'ensemble des parties prenantes alsaciennes pour penser ces projets de territoire et ces nouveaux modèles d'aménagement qui consomment moins et mieux tout en préservant et valorisant les fonctions écologiques souvent malmenées. L'Agence s'organise pour proposer des méthodologies nouvelles et développer son savoir-faire afin d'aider les collectivités dans leur rôle décisionnaire notamment en renforçant les réflexions stratégiques locales, en développant des outils d'analyse du foncier communal (mobilisable pour de nouveaux usages) et en accompagnant les nécessaires évolutions des règles d'urbanisme. Cette dynamique s'adapte au contexte législatif en constante évolution.

Les actions ainsi menées en 2023 sur ces sujets se sont ainsi organisées autour de quelques axes principaux, tels que :

- **La formation ;**
- **Le suivi des évolutions des documents d'urbanisme ;**
- **L'observation de la dynamique de la consommation foncière et des autorisations d'urbanisme ;**
- **La veille active de l'actualité juridique ;**
- **Le suivi des évolutions en cours des documents de planification (SRADDET, SCOT ...) ;**
- **L'accompagnement du débat annuel sur l'urbanisme, en s'appuyant notamment sur des données issues de l'application du droit des sols.**

En lien avec le Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace, l'ATIP a investi le champ de l'aménagement économique en répondant notamment à des besoins exprimés tels que la conception d'une méthode pour l'inventaire des Zone d'Activités Économiques, l'accompagnement de la stratégie économique des EPCI dont l'élaboration de schémas directeurs des ZAE, le partage de la connaissance.

Les partenaires sur le volet économique :

« De nouveaux modèles qui se construisent en partenariat grâce à des démarches expérimentales »

HACKATHON — CRÉDIT : ADIRA

Le mot du Président

M. Laurent Riche, Président de l'ADIRA

« L'ATIP est un partenaire essentiel de notre agence. L'action de l'ADIRA vers les territoires a pour objectif de favoriser le développement économique, pour lequel le foncier d'activité représente un enjeu majeur. Sur ce sujet, notre collaboration a pu de nombreuses fois montrer son efficacité.

De façon proactive, lors de la promulgation de la loi Climat et Résilience nous avons construit, en commun, une méthode pour appuyer les EPCI dans la réalisation de l'inventaire des zones d'activités. Un axe fort de notre partenariat se concrétise également dans l'élaboration de schémas directeurs de zones d'activités. Des travaux particulièrement intéressants sont en cours sur les Communautés de communes d'Alsace Bossue et du Canton d'Erstein.

Enfin, l'ATIP est fortement engagée à nos côtés dans le cadre du Hackathon « Hack ta Zone ! », destiné à concevoir les zones d'activités de demain ».

MISSION FORMATION

Formations partenariales

Les collectivités et leurs élus sont au cœur des mouvements profonds qui transforment les territoires. Enclencher les actions pour construire un avenir commun et créer les opportunités pour les territoires implique de comprendre les changements à l'œuvre et dépend de la capacité à élaborer une vision commune systémique mais aussi plus empirique entre les élus et l'ensemble des parties prenantes.
Pour appréhender les enjeux efficacement, dans toutes leurs dimensions, et répondre aux besoins de terrain des élus et agents des collectivités, l'ATIP développe une offre partenariale de formation avec les membres du Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA).

Ainsi depuis 2022 l'ATIP propose un cycle de formations « Vers de nouveaux modèles d'aménagement et de programmation urbaine », pour répondre aux défis climatiques et d'intégration des enjeux environnementaux, aux problématiques de maîtrise de la consommation foncière (objectif ZAN) et d'ambition de qualité dans les projets de territoire et d'aménagement.
Après avoir conçu une formation avec l'EPF d'Alsace sur la stratégie foncière dans le contexte du ZAN, l'ATIP a élargi son offre partenariale à l'ENGEES, en lien avec le SDEA, en concevant une formation originale autour des enjeux eau, biodiversité et urbanisme.

« L'ouverture partenariale pour construire une intelligence collective »

TRAVAIL EN RÉSEAU

Partenariats et RITA

Pour renforcer la capacité des territoires à mener leurs projets et répondre de manière performante aux besoins d'ingénierie des collectivités l'ATIP consolide et développe ses partenariats.

Ainsi, en 2023, l'ATIP a poursuivi sa collaboration régulière avec les services de l'État. La réforme de la taxe d'aménagement suscité des échanges soutenus avec la DRFIP et la DDT pour accompagner au mieux les collectivités. Pour la mise en œuvre de la dématérialisation en ADS et des DIA, les contacts noués avec la chambre des notaires se sont poursuivis. L'ATIP s'est rapprochée d'acteurs majeurs du territoire comme l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM) sur les enjeux de gestion des eaux pluviales mais aussi en formant les agents de l'AERM sur les questions d'urbanisme. La Chambre d'agriculture et l'ATIP se sont retrouvées dans le cadre de réunions partenariales fructueuses. Enfin l'ATIP a participé aux rencontres des Agences techniques départementales (ATD) au niveau national.

Fortement engagée dans le Réseau d'IngénierieTerritoriale d'Alsace (RITA), l'ATIP a porté de nombreux travaux et affermi ses relations avec ses membres. En particulier le SDEA avec qui elle a travaillé sur des questions de fond liées aux eaux pluviales, participé à une table ronde lors de son assemblée générale mais aussi amélioré des process (consultations en ADS).

Les enjeux liés au foncier ont solidifié les liens avec l'EPF d'Alsace par la conclusion d'une convention de partenariat. L'ATIP s'est aussi engagée aux côtés de l'ADEUS dans l'animation d'un groupe de travail sur les outils du PLU pour une planification « bas-carbone ». En parallèle l'ATIP et l'ADAUHR ont travaillé à cimenter leurs relations. Sur le volet économique, l'ATIP a activement collaboré avec l'ADIRA sur les ZAE. Enfin, l'ATIP a contribué aux actions organisées par la CeA liées au RITA (formation ZAN, offre de service autour du foncier, assises nationales des Départements, séminaire de l'ingénierie).

« Travailler en réseau : une clé pour articuler et mutualiser des compétences pointues et piloter avec efficience des projets multi-acteurs »

CATALOGUE DE FORMATIONS 2023 - CRÉDIT : ATIP

Le mot du Directeur

M. Benoit Gaugler de l'Établissement Public Foncier d'Alsace

« La collaboration avec l'ATIP est précieuse, tant la complémentarité entre nos deux structures est réelle et pertinente. En effet, la mise en œuvre de la loi Climat et Résilience demande de la pédagogie, beaucoup d'échanges avec les élus locaux, qui nourrissent notre réflexion et nous permettent d'adapter nos outils au service des politiques publiques et des projets de territoire. Nous sommes donc ravis d'être associés aux modules de formation proposés par l'ATIP en matière de stratégie foncière et ZAN. »

SÉMINAIRE RITA 2023 - CRÉDIT : CeA

Le mot de la cheffe de projet ingénierie territoriale

Mme Anne Broquet de la Collectivité européenne d'Alsace

« L'ATIP fait partie des membres fondateurs du Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA). Elle est très investie et souvent moteur dans les travaux que mènent les membres du RITA, notamment autour du foncier et de la maison alsacienne. En effet, elle a piloté les travaux communs qui ont abouti à une offre de service autour du foncier et des zones d'activités et une proposition d'une demi-journée de sensibilisation des élus à l'objectif Zéro Artificialisation Nette. L'ATIP est un pilier du RITA qui a compris très tôt que pour changer de paradigme en aménagement du territoire, il faut avoir un bon réseau ! »

MISSION ADS

ADS, dématérialisation de la consultation des services

SAPEURS-POMPIERS
du BAS-RHIN

La dématérialisation de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme provoque une transformation profonde des services publics et touche les modalités d'échanges entre les acteurs de la chaine d'instruction. Engagée dans cette démarche depuis 2021, l'ATIP poursuit ses actions pour déployer la consultation dématérialisée des services.

La prévention contre les risques d'incendie et de panique est l'une des principales missions des Services d'Incendie et de Secours (SIS). Leur consultation est obligatoire dans l'instruction des demandes de permis portant sur un établissement recevant du public (ERP) et peut être réalisée pour vérifier les conditions de sécurité incendie d'autres projets.
Acteurs de poids dans l'instruction, le SIS 67 a été pleinement partie prenante de ce chantier prioritaire. En début d'année des tests techniques ont été réalisés conjointement et avec l'appui d'instructeurs principaux ADS de l'ATIP. Nous avons ainsi pu basculer les consultations en flux dématérialisé le 4 juillet 2023 et mis à disposition du SIS 67 un outil de suivi des envois. Depuis, ce ne sont pas moins de 465 consultations qui ont été réalisées.

« La Démat'ADS, un chantier long sur plusieurs années »

CRÉDIT : SIS 67

Le mot du Commandant du SIS 67

M. Rémy Percq

« La dématérialisation des consultations relatives à l'instruction des permis de construire ERP a représenté un véritable bouleversement dans les pratiques du service prévention ERP et IGH du SIS 67. Au-delà de la nécessité d'acquérir de nouveaux matériels et outils adaptés, il a fallu repenser l'ensemble des processus de traitement des dossiers, de leur réception jusqu'à la transmission des avis. Le partenariat avec l'ATIP s'est révélé particulièrement bénéfique lors des travaux de mise à jour de nos procédures. Nous avons profité d'une part de son expertise en matière d'ADS et d'utilisation de Plat'AU et, d'autre part, d'un nombre significatif de dossiers « test » pour nous permettre de les consolider. Deux tiers des dossiers de PC examinés par la commission de sécurité du Bas-Rhin sont instruits par l'ATIP 67. »

DÉVELOPPEMENT

La mission Conformité et Contrôle en ADS

MISSIONS CONFIÉES À L'ATIP

- Accompagnement technique, juridique et administratif des communes dans la mise en œuvre de la police de l'urbanisme
- Contrôle de conformité des constructions suite au dépôt de la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT)
- Constat d'infraction(s) au Code de l'urbanisme

Un démarrage réussi

Depuis le 1er janvier 2023, l'unité Conformité et Contrôle en ADS accompagne les communes adhérentes à la mission dans la mise en œuvre de la police de l'urbanisme.
La mise en route opérationnelle de l'unité s'est accompagnée de 10 sessions de formation « le B.a.-Ba de la Conformité et du Contrôle en ADS », prérequis pour les communes adhérentes à la mission.
Du conseil à distance aux contrôles sur sites, les contrôleurs de l'ATIP se sont pleinement investis dans leurs missions aux côtés des communes.
L'année 2023 a également permis de renforcer les partenariats avec les parties prenantes (ABF, services de l'État, parquets et professions judiciaires notamment).

« L' installation de la mission réussie ! »

CRÉDIT : ATIP

Le mot du Maire

M. Justin Vogel, Maire de Truchtersheim / Président de la Communauté de communes du Kochersberg et de l'Ackerland

« La meilleure part de moi-même ne peut que féliciter, et cela sans flagornerie aucune, l'unité Conformité et Contrôle en ADS, pour s'être investie avec autant de sérieux et de savoir-faire dans cette nouvelle mission proposée par l'ATIP. J'ai pu me rendre compte à titre personnel de l'efficacité de ces contrôles et de la rigueur avec laquelle ils ont été effectués et d'ailleurs nombreux sont les mails des élus, ayant déjà fait appel à ce nouveau service de l'ATIP, qui m'ont fait remonter leur satisfecit. J'ai la faiblesse de penser que dans cette société où chacun est prompt à faire valoir ses droits, mais oublie trop souvent ses devoirs, ces contrôles réalisés au titre de la police de l'urbanisme sont devenus incontournables ».

Chiffres clés

> 2 contrôleurs Conformité et Contrôle en ADS
> 10 sessions de formation « Le B.a.-Ba de la Conformité et du Contrôle en ADS »
> 191 demandes d'accompagnement des communes en 2023
> 154 communes adhérentes en décembre 2023

OUTILS EXPÉRIMENTATION

Démarche menée sur les eaux pluviales

MISSIONS CONFIÉES À L'ATIP

- Poursuite du partenariat avec le SDEA
- Initiation d'une collaboration avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse
- Suites du séminaire sur les eaux pluviales en 2022 à destination des équipes de l'ATIP
- Applications en urbanisme, en aménagement et en ADS

La gestion durable des eaux pluviales est au cœur d'enjeux environnementaux, sociétaux et économiques. C'est l'une des clés pour favoriser la capacité de résilience de nos territoires. Depuis 2020, la doctrine régionale préconise de gérer les eaux pluviales prioritairement en les infiltrant, en les rejetant vers le milieu naturel et, en dernier recours, en les rejetant dans un réseau existant. Ce cadre a conduit l'ATIP à initier de nouvelles approches de l'aménagement et de l'urbanisme.
L'ATIP a ainsi notamment initié un travail sur l'écriture des règles des PLU relatives aux eaux pluviales et sur les annexes sanitaires. Les cahiers des charges de recrutement des maîtres d'œuvre ont également évolué. En parallèle l'ATIP a été associée au processus d'évolution et de simplification des avis rendus par le SDEA dans le cadre de l'instruction des demandes d'urbanisme. Et désormais un chargé d'opérations de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse est systématiquement associé pour accompagner au mieux les collectivités en termes d'ingénierie technique et financière.
En 2023, l'ATIP a accompagné les collectivités sur 61 opérations d'aménagement. Chaque opération a fait l'objet d'une attention particulière concernant les eaux pluviales et a le cas échéant bénéficié de l'avis d'experts de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

« La prise en compte de l'eau en aménagement, une question systémique »

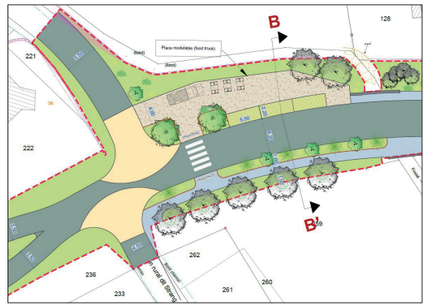

CRÉDIT : PARENTHÈSE (AVP 2023)

Le mot de la Maire

Mme Evelyne Lavigne, Maire d'Eichhoffen

« La municipalité a décidé de réaménager la route des Vosges, notre route principale et départementale, afin de lutter contre les excès de vitesse, de permettre à tous de se déplacer en toute sécurité et de mettre aux normes les trottoirs et passages pour sécuriser les piétons. Elle a fait appel à l'ATIP. Fortes de leur compétence, de leur connaissance, de leur esprit d'analyse, les équipes de l'ATIP ont permis aux élus de gérer ce dossier, ô combien complexe, sereinement, tout en intégrant au cœur des réflexions d'aménagement les enjeux de gestion des eaux pluviales, en partenariat étroit avec les acteurs institutionnels. »

Chiffres clés

> 7 projets d'aménagement intégrant l'enjeu eaux pluviales accompagné par l'ATIP
> 4 projets d'aménagement accompagnés et subventionnés par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

OUTILS EXPÉRIMENTATION

Déploiement de la Mission Gestion des DIA à la CDC du Pays de Niederbronn

La Communauté de communes du Pays de Niederbronn s'est manifestée pour adhérer à la mission Gestion des DIA, proposée par l'ATIP en partenariat avec l'EPF d'Alsace, pour une mise en œuvre dès janvier 2024.
Une première rencontre entre l'ATIP et la Communauté de communes a permis de prendre connaissance des besoins et souhaits de la Communauté de communes, à savoir soumettre les communes à une charge de travail minimale, en sachant que les DIA sont obligatoirement déposées en communes, même en cas de compétence intercommunale.
À la suite de quoi l'ATIP a élaboré un processus de traitement s'appuyant sur le logiciel CartADS. Il en résulte que les communes sont sollicitées pour scanner les DIA qui ne sont pas adressées en SVE pour les transmettre par mail à la Communauté de communes sur une adresse dédiée. Par ailleurs, la Commune est invitée à se prononcer sur leur éventuel intérêt à préempter.
Après les sessions de formations avec l'EPF d'Alsace et l'ATIP, qui ont été riches d'échanges sur les pratiques et enjeux en matière de foncier, le service est entré en phase opérationnelle dans les délais prévus.

« Le suivi des transactions, un enjeu pour accompagner la transformation des territoires »

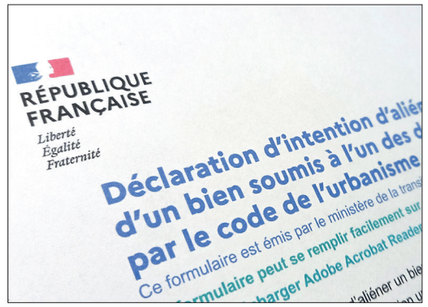

CRÉDIT : ATIP

Le mot du Président

M. Patrice Hilt, Président de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains

« Toute simplification des procédures, quelles qu'elles soient, doit être saluée par les élus que nous sommes. Et la mission Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) proposée par l'ATIP s'inscrit sans conteste dans cette visée. Grâce à elle, et par le truchement d'une saisie par voie électronique des DIA, les transactions immobilières pourront se réaliser plus rapidement, et de manière plus sécure. Chacun y trouve son compte : le notaire, la collectivité et, en bout de course, nos administrés. Cette évolution a été rendue possible grâce à l'adhésion, spontanée, des Chambres départementales des notaires. Qu'elles en soient bien sincèrement remerciées ! »

OUTILS EXPÉRIMENTATION

Service « Baux de chasse »

En vue de la nouvelle période de location des chasses débutant en février 2024, et suite à la sollicitation de collectivités membres, l'ATIP a mis en œuvre un nouveau service afin d'accompagner les communes dans la phase de consultation des propriétaires des parcelles en périmètre chassable.

L'outil proposé dans le cadre de la mission Information Géographique a été élaboré en collaboration avec l'Association des Maires du Bas-Rhin et l'Institut du Droit Local (IDL), afin de répondre au mieux aux obligations règlementaires et aux besoins des communes.

L'accompagnement s'est déroulé en plusieurs étapes :
> Échanges avec les communes afin de recueillir la liste des parcelles constituant les périmètres chassables et dessin sur plan
> La digitalisation des périmètres des terrains chassables et des lots des baux de chasse
> Échanges avec les communes pour valider les périmètres saisis
> Mise à disposition des périmètres dans le SIG de l'ATIP IntraGéo, accompagné d'un outil de consultation et d'édition des informations nécessaires à la consultation : listing des propriétaires devant être consultés (nom, adresse), surface des parcelles en périmètres chassable, édition de courriers pré-remplis avec les informations des listings.

« Un service IG mutualisé fournissant des cartographies à la demande »

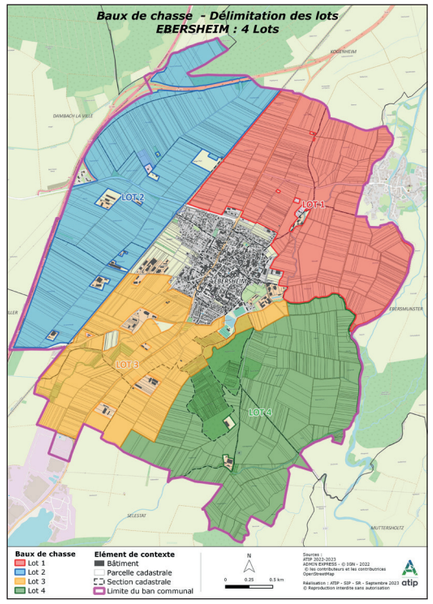

CRÉDIT : ATIP

Chiffres clés

> 146 communes ont souscrit au service Baux de chasse
> 81 nouvelles adhésions à la mission Information Géographique

OUTILS EXPÉRIMENTATION

La sécurisation des comptes informatiques

Dans un contexte où les enjeux relatifs à la confidentialité et à la sécurité des données sont primordiaux, une démarche globale de sécurisation des accès au logiciel de paie Civil Net RH a été menée en début d'année. L'ensemble des utilisateurs du logiciel ont été invités à se faire connaître, de façon à ce que des comptes individuels nominatifs et plus sécurisés soient mis en place.

Grâce à la mobilisation des communes et établissements, la démarche a été menée de manière rapide et efficace. Elle s'inscrit dans le cadre de la réglementation européenne du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) et renforce la sécurisation de l'accès aux données de paie des utilisateurs.

« Responsabilité et sécurisation informatiques au cœur des travaux de l'ATIP »

CRÉDIT : FREEPIK.COM

Témoignage

Anne Zottner, gestionnaire RH, commune d'Entzheim

« La mission Paie de l'ATIP a accompagné la commune d'Entzheim dans le cadre de la sécurisation des comptes en créant un compte nominatif pour accéder à notre logiciel de paie CIRIL.
Comme à son habitude, l'équipe a été professionnelle, avec à l'appui des documents nous permettant de mettre en œuvre pas à pas la démarche, à l'écoute, disponible, tout s'est bien déroulé, nous avons été très satisfaits de leur accompagnement à ce titre. »

OUTILS EXPÉRIMENTATION

Élections municipales anticipées

La commune de Durrenbach est adhérente à la mission Gestion des listes électorales de l'ATIP.

Suite au décès du maire de la commune, Monsieur Damien Weiss, la commune a organisé des élections municipales anticipées qui ont eu lieu les 3 et 10 décembre 2023. L'équipe a accompagné la commune tout au long des semaines qui ont précédé le scrutin via un apport logistique (envoi des cartes électorales, des listes électorales et d'émargement), l'envoi d'un calendrier recensant les étapes réglementaires à respecter ainsi que les actions à réaliser sur le logiciel (arrêt des listes, publication du tableau des 20 jours, publication du tableau des 5 jours…) et une aide personnalisée à chaque étape du calendrier.

Les 15 membres du conseil municipal ont été élus au premier tour, et ont élu Monsieur Dominique Siedel, ex-adjoint, maire de la commune.

CRÉDIT : ATIP

Témoignage

Mme Aurélie Gouthier, secrétaire de mairie de la commune de Durrenbach

« Au mois d'octobre 2023, notre commune a dû faire face au décès subit de son Maire, avec la nécessité d'organiser des élections municipales partielles, dans un délai réglementaire très court. Dès l'annonce de cette nouvelle, un membre de l'ATIP a immédiatement pris notre attache afin de mettre en place un calendrier respectant les dates imposées par la préfecture. Ces élections ont en effet nécessité la mise en place du même protocole organisationnel que lors d'élections municipales classiques, avec notamment l'obligation pour l'ATIP de mettre à jour et de synchroniser nos listes électorales, d'éditer les nouvelles cartes électorales, les listes électorales et les listes d'émargement… En cette période particulièrement difficile pour notre commune, nous avons pu compter sur le soutien de ce partenaire, grâce à qui nos élections ont pu se dérouler en toute sérénité le dimanche 3 décembre 2023. Nous les remercions pour leur engagement à nos côtés ! »

MISSION PAIE

Intégration des communes et établissements issus du Centre de Gestion du Bas-Rhin

Le service Paie du Centre de Gestion du Bas-Rhin a annoncé, au cours de l'été 2022, qu'il allait fermer ses portes à la fin de l'année civile. Fort de 68 communes et établissements adhérents, ce service proposait une prestation « paie à façon », c'est-à-dire une gestion intégrale des paies.

La mission Paie de l'ATIP, qui propose à ses membres une formule similaire, a organisé, en lien avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin, plusieurs webinaires d'information à destination de ces collectivités et établissements. Au programme, la présentation du service « paie à façon » de l'ATIP et de ses modalités de fonctionnement. Les collectivités ont ainsi pu faire le choix de confier la gestion de leurs paies à l'ATIP, avec une garantie de continuité de service. 66 collectivités et établissements sur 68 ont rejoint la mission Paie de l'ATIP à compter du 1er janvier 2023. La reprise des données – pour plus de 1 000 paies – a été réalisée en partenariat avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin.

L'année 2023 a été consacrée à la bonne intégration des nouveaux adhérents ; à cette fin, des rendez-vous ont été organisés sur site, pour identifier l'ensemble des spécificités des collectivités et nouer des contacts. Les formations au logiciel de paie ont également été assurées.

CRÉDIT : ATIP

Témoignage

M. Colman Boyle, secrétaire de mairie de la commune de Dieffenbach-lès-Woerth

« Depuis le 1er janvier 2023, la commune de Dieffenbach-lès-Woerth a adhéré au service Paie de l'ATIP, le Centre de Gestion du Bas-Rhin ayant arrêté la prestation (j'appréciais également le service Paie du CDG). L'aide pour la paie est nécessaire pour les petites structures que nous sommes car nous avons besoin d'un conseil avisé et de temps. L'expertise et la gestion de la paie délivrés par l'ATIP s'avèrent jusqu'à ce jour très satisfaisantes. »

Chiffres clés

> 66 communes et établissement issus du service Paie du Centre de Gestion
> 66 prises de contact pour installer les bons réflexes
> Plus de 1 000 dossiers agents migrés
> Une trentaine d'audits

atip
AGENCE TERRITORIALE INGÉNIERIE PUBLIQUE

SYNTHÈSES ET CHIFFRES CLÉS

2023

L'ATIP EN CHIFFRES

AU 1er JANVIER 2024

SYNDICAT MIXTE – OUVERT DE MOYENS

578
membres

- 501 communes
- 76 groupements
  - 20 communautés de communes ou d'agglomérations
  - 56 autres

- CeA
  Collectivité européenne d'Alsace
- 46 nouveaux membres depuis janvier 2023

EFFECTIFS – RÉPARTITION

125
agents

115 permanents
10 renforts et autres

- 62 ADS
- 3 Conformité, contrôle
- 21 Études en territoire (urbanisme, aménagement)
- 15 Référents métiers, formation, SIG, support informatique

- 8 Paie et GLE
- 9 Support administratif et financier, secrétariat général et assistants de territoire
- 7 Management (dont direction)

TERRITORIALISATION – DES ÉQUIPES ADS ET ÉTUDES

26	22	11	23
Haguenau	Saverne	Molsheim	Obernai

DONNÉES FINANCIÈRES

BUDGET PRIMITIF
7,1 M €

Part de la CeA au budget de l'ATIP en 2023
33 %

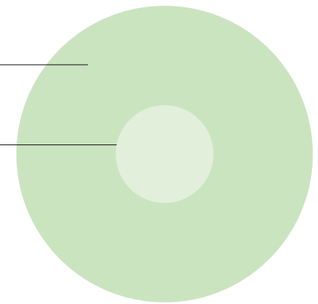

Mission Conseil

CHIFFRE CLÉ

65

Conseils formalisés dispensés en 2023

Toute collectivité membre peut solliciter l'ATIP pour des conseils en réponse à des questions relevant de son périmètre d'intervention (application du droit des sols, planification en urbanisme, aménagement, financement de l'urbanisme et de l'aménagement et environnement).

Cette activité monopolise des compétences transversales (études-ADS), s'appuie sur de l'expertise métier croisée en interne et fait l'objet d'une restitution écrite. Si la collectivité le souhaite, le Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA) est mobilisé dans le cadre de réunions d'échanges visant à partager un sujet puis identifier et coordonner les contributions de chaque structure.
L'objectif est de répondre à la problématique posée en donnant de la lisibilité sur les différentes solutions possibles. Il s'agit d'éclairer la collectivité sur des éléments opérationnels, techniques et juridiques ou encore de l'aider à construire sa décision pour l'engagement de démarches ou de procédures.

Comme les années passées, en 2023, une part importante des conseils porte sur les procédures d'évolution des documents d'urbanisme, l'interprétation des règles d'urbanisme et le financement des équipements publics. L'émergence de nouveaux enjeux et les changements qu'ils engendrent pour les territoires, l'évolution constante du cadre juridique et sa complexification, conduisent les collectivités à solliciter l'ATIP de manière croissante sur la gestion des eaux pluviales et les questions environnementales dont les procédures environnementales liées aux autorisations d'urbanisme.

Qu'il permette d'identifier des orientations opérationnelles ou de suggérer des axes d'élargissement de réflexion dans une situation donnée, le conseil aide les collectivités à orienter leurs décisions et, en retour, au contact des problématiques concrètes, enrichit l'expertise de l'ATIP au bénéfice de ses membres.

Mission Instruction du Droit des Sols

CHIFFRES CLÉS

30 *formations ADS*

29 *sessions webinaire sur la consultation ABF dématérialisée*

À l'instar de 2022, année de mise en place de la dématérialisation en ADS, 2023 a été consacrée à la poursuite de son déploiement et fortement orientée vers l'accompagnement des communes et des usagers, tant sur l'instruction que sur l'utilisation des logiciels.
Ainsi, l'ATIP a innové en organisant chaque trimestre un webinaire « questions réponses autour de CartADS » à destination des communes. Le pool de formateurs au logiciel CartADS, créé en novembre 2022, a quant à lui dispensé 23 formations aux agents communaux. En complément, pour accélérer le dépôt en ligne des certificats d'urbanisme, un webinaire spécifique à destination de la profession notariale a permis de présenter les avantages de la SVE. Enfin, 7 formations au B.A.-BA de l'ADS, à l'attention des communes, ont été dispensées en territoires.

La mise en œuvre de la Démat'ADS s'est également poursuivie avec le passage aux consultations dématérialisées de certains services territoriaux comme l'Électricité de Strasbourg, le SIS 67, ou encore RTE. À partir d'octobre, 29 sessions de webinaire ont permis de former les communes concernées par une protection patrimoniale à la consultation dématérialisée des Architectes des Bâtiments de France.
À souligner également le travail de l'assistance informatique et de la Hotline de l'ATIP, qui accompagne au quotidien tous les utilisateurs de CartADS, à l'ATIP et en commune, mais aussi les usagers du Téléservice.
Enfin, l'année 2023 a aussi été marquée par l'arrivée d'une seconde Référente ADS au mois de janvier, venant renforcer l'équipe du Service Ressources Métiers et l'accompagnement de l'ensemble de la filière ADS.

Secteur ADS	Nbr total dossiers déposés 2023*	CUa	CUb	DP	PA	PC	PD	Communes ADS	Nbr total dossiers instruits 2023*	Dossiers instruits en 2023 en EqPC
Antenne ADS Molsheim	5751	1741	138	2937	50	792	93	70	5581	3596,4
Territoire Nord	10092	2686	108	5507	82	1491	218	137	9984	6764
Territoire Ouest	7370	2036	139	3907	53	1077	158	162	7355	4925,2
Territoire Sud	7330	2056	147	3694	69	1213	151	101	7172	4791,2
Total	**30543**	**8519**	**532**	**16045**	**254**	**4573**	**620**	**470**	**30092**	**20076,8**

CUa : Certificat d'Urbanisme informatif / **CUb** : Certificat d'Urbanisme opérationnel / **DP** : Déclaration Préalable / **PA** : Permis d'Aménager / **PC** : Permis de Construire / **PD** : Permis de Démolir
Unité de mesure de la charge ADS : EqPC : CUa : 0,2 EqPC / CUb : 0,4 EqPC / DP : 0,8 EqPC / PA : 2 EqPC / PC : 1 EqPC / PD : 0,8 EqPC

Formation des élus locaux et des services

Depuis le lancement de la mission Formation de l'ATIP, en partenariat avec l'Association des Maires du Bas-Rhin, près de 560 élus et agents des collectivités ont bénéficié des formations de l'ATIP.

Attentive aux besoins des participants, l'ATIP veille à adapter chaque année son offre autour de l'urbanisme, l'aménagement et l'environnement. Celle-ci s'est ainsi considérablement enrichie et s'est également élargie aux membres du Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA) de manière à prendre en compte les nouveaux enjeux et besoins des territoires. Dans ce but, l'ATIP développe un cycle de formation « Vers les nouveaux modèles d'aménagement et de programmation urbaine ». C'est dans ce cadre que l'ATIP et l'EPF d'Alsace ont co-animé une formation sur la stratégie foncière et le ZAN proposée depuis 2022.

La loi Climat et Résilience et l'ensemble du corpus juridique autour des enjeux qu'elle porte confèrent un rôle décisif aux collectivités qui se traduit notamment dans leur document de planification. C'est pourquoi certaines collectivités souhaitent l'organisation de formations « sur mesure » afin de travailler à la déclinaison concrète des enjeux sur leur territoire. Aussi, à la demande d'une commune, l'ATIP a animé en 2023 une formation dédiée sur le cadre et les enjeux de l'élaboration du PLUi.

Au total en 2023, les 12 sessions de formations proposées ont rassemblé 88 participants. Afin d'en faciliter l'accès, 11 d'entre elles ont été organisées en territoire. Les échanges avec et entre les participants révèlent leur satisfaction. Ils illustrent aussi la nécessité de croiser les regards, d'échanger entre pairs pour bénéficier du meilleur de l'expertise et de l'expérience des acteurs du territoire.

CHIFFRE CLÉ

12 *sessions de formation (dont 11 en territoires)*

Formations	Nombre de sessions	Nombre de participants
Formations catalogue ATIP	11	80
Formations dédiées	1	8
Total	**12**	**88** dont 34 élus

Mission Conformité et Contrôle en ADS

L'année 2023 a été marquée par le démarrage opérationnel de la mission Conformité et Contrôle en ADS.

Janvier a été consacré à la formation des communes adhérentes à la mission dans le cadre du « B.a.-Ba de la Conformité et du Contrôle en ADS ». 10 sessions ont été dispensées en territoire par les contrôleurs de l'unité (7 au mois de janvier 2023 et 3 durant l'année). La mise en place opérationnelle de la mission a permis d'ajuster et de sécuriser l'ensemble des procédures, des modèles et le paramétrage des outils.

Pleinement investis dans leurs missions, les contrôleurs de l'ATIP ont accompagné les communes dans le cadre de 80 conseils à distance en matière de police de l'urbanisme et 191 demandes de contrôles en commune : à savoir des constat d'infraction(s), des contrôles en cours de chantier et des contrôles de conformité suite au dépôt de la DAACT.

Les contrôles effectués sur le terrain ont notamment été l'occasion d'échanger avec les maires en vue d'assoir leur politique de contrôle en matière de police de l'urbanisme et ont permis de régulariser un certain nombre de situations souvent conflictuelles.

Enfin, la mission a rencontré un franc succès dès son démarrage avec l'adhésion de 30 communes supplémentaires durant l'année 2023. Au vu de la montée en puissance de la mission, l'équipe a été renforcée début 2024 avec l'arrivée d'un 3e contrôleur Conformité et Contrôle.

CHIFFRES CLÉS

154 *communes adhérentes*

40 *affaires terminées (régularisations suite à contrôle sur site et procédures amiables)*

10 *affaires pour lesquelles la phase pénale est déclenchée (PV d'infraction transmis au parquet compétent)*

Demandes d'accompagnement dont	**191**
Contrôles (en cours de chantier / constat d'infraction(s))	132
Contrôles de Conformité (suite au dépôt de la DAACT)	59
Contrôles effectués	164
Conseils à distance	80

Accompagnement technique en urbanisme

En juillet 2023, la loi visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols (dite « loi ZAN 2 ») a apporté des ajustements significatifs au dispositif mis en place par la loi Climat et Résilience d'août 2021 en vue d'atteindre l'objectif ZAN en 2050. Les réflexions sur les documents d'urbanisme s'en sont trouvées impactées, avec des choix remis en question et des stratégies à repenser.

Dans ce contexte, les membres de l'ATIP ont exprimé un besoin accru d'information et de conseil afin de définir leur stratégie et d'engager l'évolution de leur document d'urbanisme au bon moment. La transversalité, l'articulation des procédures d'urbanisme avec les réflexions foncières et opérationnelles ont été plus que jamais nécessaires pour répondre à ces demandes.
Dans le même temps, des documents d'urbanisme existants ont dû évoluer sans attendre, par exemple afin de permettre l'aboutissement de projets importants pour le territoire (production d'énergies renouvelables, extension d'entreprises majeures, requalification de friches...). En 2023, cela a été l'occasion pour l'ATIP de consolider son expertise sur les procédures d'évaluation environnementale commune, dans lesquelles l'évolution du plan local d'urbanisme (PLU) est articulée étroitement aux autorisations nécessaires au projet afin d'optimiser les études et les délais. Sur ces projets, la possibilité de faire le lien en interne avec l'application du droit des sols est pour l'ATIP un atout majeur.
Dans le souci d'accompagner au mieux ses membres, l'ATIP a aussi passé en 2023 un marché avec des prestataires de registres dématérialisés afin de faciliter l'organisation des enquêtes publiques et autres moments de participation du public.
Enfin, l'ATIP a intensifié en 2023 ses réflexions sur la façon d'intégrer dans les PLU les enjeux d'aujourd'hui et de demain : la gestion de l'eau (en partenariat avec le SDEA) et plus largement l'adaptation au changement climatique. Sur ce second sujet, l'ATIP et l'ADEUS pilotent conjointement un groupe de travail dont les travaux seront restitués régulièrement à leurs partenaires.

CHIFFRES CLÉS

108 *dossiers*

Type d'opérations	Nbr
Élaborations ou révisions générales de PLU	1
Révisions « allégées » de PLU(i)	21
Modifications de PLU(i)	9
Modifications simplifiées de PLU(i)	36
Mises à jour des annexes de PLU(i)	8
Déclarations de projets	12
Accompagnement de CDC pour la mise en œuvre du PLU(i)	5
Numérisation de PLU(i) au standard CNIG	1
Instauration du droit de préemption urbain	3
Élaborations de cartes communales	4
Délimitation du périmètre des abords d'un MH	1
Autres	7
TOTAL	**108**

Accompagnement technique en aménagement

L'année 2023 a vu de fortes évolutions de la mission Accompagnement technique en aménagement de l'ATIP notamment pour répondre aux objectifs de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021.

Il s'est agi principalement d'intégrer les enjeux d'aménagement liés à la raréfaction du foncier, l'aménagement durable, la gestion intégrée des eaux pluviales, la stratégie de développement économique des territoires (dont l'inventaire des Zones d'Activités Économiques constitue le socle). En effet, face aux choix stratégiques rendus nécessaires pour permettre un développement équilibré des territoires, l'accompagnement de l'ATIP s'est étoffé, développé, précisé afin d'être d'une part au plus proche des préoccupations de ses membres et d'autre part de faciliter leur décision dans un contexte de plus en plus complexe.
Les missions, dont certaines en partenariat avec le Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA), ont ainsi permis de développer des méthodologies novatrices, adaptées aux attentes des collectivités.

Les missions ainsi portées sont notamment :
- Les études de détection et de qualification du potentiel foncier des collectivités
- L'animation d'ateliers participatifs pour définir les orientations de projets urbains
- La détermination de la vacance dans les Zones d'Activités Économiques
- La rédaction de cahiers des charges d'appels à projets d'aménagement urbain
- L'aide à la décision sur la fiscalité de l'aménagement
- Des études de faisabilité urbaine
- L'adaptation des pièces de marchés publics intégrant les enjeux environnementaux
- Le développement de partenariats spécifiques en fonction des enjeux du projet urbain et/ou de territoire

CHIFFRES CLÉS

61 *dossiers en cours*
toutes opérations confondues

Territoires	Nbr
Territoire NORD	14
Territoire OUEST	10
Territoire SUD	37
Total	**61**

Type d'opérations	Nbr
Fiscalité	3
Projet à vocation d'habitat	10
Projet à vocation d'activité	12
Espaces publics/traverse/supports de déplacement	36
Total	**61**

Accompagnement technique sur les stratégies territoriales

Les défis auxquelles font face les territoires incitent les collectivités à imaginer des stratégies pour porter leurs projets. L'ATIP est à leurs côtés pour déterminer les périmètres pertinents de réflexions, mobiliser et coordonner les membres du RITA et les acteurs locaux, de manière à concevoir et décliner des plans d'actions cohérents et opérants pour les territoires.

En 2023 les accompagnements de l'ATIP en matière de stratégie territoriale se sont concentrés sur le volet économique. Ils se sont en particulier portés sur le foncier économique stratégique :
- « Hackaton ZAE de demain » : définition des objectifs et de la méthodologie en appui à l'ADIRA, préparation des interventions, réflexion de mise en place avec l'ADIRA
- Requalification de la ZAE de Hoerdt : conseil sur la définition du besoin, de la méthodologie, conception d'un cahier des charges
- Offre du Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace sur le ZAN
- Inventaire ZAE de la Communauté de communes du Pays Rhénan
- Amorce de réflexions autour des friches, état des lieux des connaissances et acteurs locaux

S'agissant plus particulièrement des stratégies territoriales économiques liées aux ZAE, l'ATIP a accompagné les Communautés de communes du pays d'Erstein et d'Alsace Bossue dans l'élaboration de leurs Schémas Directeurs des Zones d'Activités Économiques.

Missions confiées à l'ATIP :
- Méthodologie pour la constitution d'un Schéma Directeur
- Accompagnement sur la gouvernance
- Animation d'ateliers
- Conception d'éléments de synthèses et d'outils d'aide à la décision : états de lieux et mise en perspectives, fiches d'identité, cartographie, fiches actions
- Étude d'optimisation foncière : identification des besoins et enjeux de développement durable, identification du potentiel foncier, qualification des usages possibles au regard des besoins et dynamiques

L'ATIP a également été missionnée pour accompagner deux communes dans leur réflexion autour de l'optimisation du foncier dans l'enveloppe urbaine (détection des potentiels au regard des besoins de la commune).

CHIFFRES CLÉS

2 *inventaires des ZAE*

2 *Schémas Directeurs des ZAE*

1 *cahier des charges type sur l'optimisation et requalification des ZAE*

2 *études d'optimisation du potentiel foncier à l'échelle communale*

Nouveaux modèles d'aménagement / ZAN

Aujourd'hui penser l'aménagement, le développement urbain au travers du prisme du changement climatique et de la sobriété foncière est incontournable. Aussi, au-delà de la nécessité d'adapter les documents cadre et d'urbanisme pour intégrer l'objectif ZAN c'est la manière de concevoir le devenir et l'aménagement des territoires qui est bouleversée. Ce défi est à relever par tous, élus et techniciens, acteurs des territoires et citoyens.

Pour accompagner les collectivités alsaciennes dans l'élaboration de leurs stratégies territoriales, et parallèlement innover en termes de gouvernance, de méthodes de travail et de pratiques, l'ATIP a structuré une offre spécifique en ouvrant davantage les collaborations avec le Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace.

Parallèlement l'ATIP a poursuivi et développé les actions utiles à l'appropriation des enjeux et à l'innovation pour ses équipes (séminaires, formations, veille, partage d'expérience, ateliers, structuration de nouveaux outils et méthodes).

Une offre d'accompagnement déclinée en six volets...

- **Sensibilisation :** informer, diffuser les bonnes idées et pratiques innovantes
- **Formation :** catalogue ATIP, formations sur mesure, visites d'opérations exemplaires
- **Maîtrise de l'urbanisation à court terme :** état des lieux de la consommation foncière, repérage des zones urbanisables rapidement et des potentiels fonciers, outils pour préserver la faisabilité de projets futurs
- **Projets de territoire et gouvernance :** vision et projet à l'échelle d'un territoire pertinent, communication et participation citoyenne, études d'optimisation foncière, accompagnement des EPCI pour le développement économique
- **Outils d'urbanisme et d'aménagement pour décliner une stratégie :** élaboration et évolution des PLU(i), cartes communales, conception d'opérations d'aménagement (requalification d'espaces publics, friches...), solutions pour une ville durables (eaux pluviales, qualité urbaine ...), outils de maîtrise foncière, de financement, contrôle de la qualité des projets
- **Connaissance et observation territoriale :** suivi des projets et constructions, observation des évolutions territoriales.

... mobilisable de manière autonome ou combinée, adaptable aux besoins spécifiques de chaque collectivité.

Gestion des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)

Le droit de préemption urbain (DPU) est un outil essentiel en matière de foncier. Depuis le 1er janvier 2022, les déclarations d'intention d'aliéner (DIA) sont soumises, comme les demandes en matière d'application du droit des sols, à une obligation, pour la commune, de mettre en œuvre un dispositif de saisine par voie électronique (SVE).

Au-delà de l'accompagnement de ses membres sur la dématérialisation et l'instruction des demandes administratives, l'ATIP a vu l'opportunité de créer une mission de « Gestion des DIA » à l'attention de ses membres, et s'est associée à cette occasion avec son partenaire du Réseau d'Ingénierie Territoriale expert en matière de foncier, l'Établissement Public Foncier d'Alsace (EPFA).

Pour cette nouvelle mission proposée en 2023, l'ATIP et l'EPFA interviennent de manière complémentaire.

L'EPFA dispense une formation sur la stratégie foncière, les aspects juridiques du DPU et de l'instruction des DIA. Il peut également être mobilisé pour des conseils en cas de préemption.

L'ATIP, quant à elle, met à disposition le logiciel CartADS, déjà connu des communes pour l'ADS. CartADS intègre un portail de dépose en ligne, et des outils d'aide et de sécurisation de l'instruction, assortis de modèles d'actes de courriers. L'ATIP accompagne également les collectivités pour la définition de leur processus de traitement de DIA avec le logiciel, notamment lorsque la compétence est intercommunale.

Le logiciel CartADS intègre par ailleurs des outils de capitalisation et de suivi des données liées aux DIA, sous forme de tableaux de bords, et de cartographies SIG, qui pourront étayer la connaissance du territoire, notamment dans le contexte du ZAN.

CHIFFRES CLÉS

2 *CDC adhérentes avec mission opérationnelle (représentant 30 communes)*

14 *communes compétentes en démarche d'adhésion*

INTERVENTIONS RÉALISÉES

au 22/01/2024

2 *sessions de présentation EPFA*

8 *sessions de formation pour une quarantaine de personnes*

Traitement des paies et des indemnités des élus

Le début d'année 2023 a été marqué par l'arrivée de 75 nouvelles collectivités et établissements, pour la plupart issues du service Paie du Centre de Gestion du Bas-Rhin qui a fermé ses portes fin 2022. Migration des données, premières paies, sessions de formation ont mobilisé toute l'équipe avec un souci constant d'assurer la continuité du service.

L'année 2023 a également été l'occasion pour un nombre toujours plus important de communes et établissements d'adhérer au service Paie à façon de l'ATIP, créé en septembre 2021. On dénombre à ce jour 136 adhérents ayant opté pour cette formule. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce constat : une volonté de sécurisation de la paie dans un contexte réglementaire très dense, un souhait pour les secrétaires de mairie, dont les fonctions sont extrêmement variées, de se dégager du temps pour d'autres tâches, et un « bouche à oreille » qui témoigne de la vitalité de l'équipe et de l'expertise des gestionnaires qui la composent, etc.

Enfin, le printemps 2023 a permis de réunir le Club Utilisateurs et de travailler avec ses membres à l'initialisation de nouvelles évolutions appelées à se généraliser à moyen terme : la Déclaration Sociale Nominative évènementielle (DSN « arrêt de travail » et « fin de contrat ») et la dématérialisation des actes administratifs.

CHIFFRES CLÉS

387 *communes et établissements et adhérents répartis ainsi :*

*113 *adhérents en territoire nord*

*115 *adhérents en territoire ouest*

*129 *adhérents en territoire sud*

*30 *adhérents en territoire EMS*

71 *associations foncières*

6200 *paies par mois*

136 *adhérents à la formule Paie à façon*

251 *adhérents à la formule Mise à disposition du logiciel et accompagnement*

Gestion des listes électorales

Après une année 2022 rythmée par les élections présidentielles et législatives, l'année 2023 a été une « année blanche ».

Toutefois, les 300 communes adhérentes à la mission Gestion des listes électorales de l'ATIP avaient l'obligation de réunir leur commission de contrôle entre le vendredi 24 novembre et le jeudi 28 décembre 2023. Pour rappel, la commission de contrôle est chargée de statuer sur les éventuels recours administratifs formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation du maire et de s'assurer de la régularité de la liste électorale, en examinant les inscriptions et les radiations intervenues depuis sa dernière réunion.

La mission Gestion des listes électorales a donc été aux côtés des communes pour les accompagner dans les démarches qu'elles devaient entreprendre sur le logiciel de gestion des listes électorales OpenElec (génération d'un tableau recensant les inscriptions et les radiations, réalisation de l'arrêt des listes…).

Enfin, différentes élections municipales partielles ont eu lieu au cours de l'année 2023 à Artolsheim, Lohr et Durrenbach. L'équipe a contribué à la bonne tenue de ces élections, tant sur le plan logistique (envoi des listes électorales et d'émargement, des cartes électorales pour les nouveaux inscrits…) que réglementaire (transmission d'un calendrier recensant les différentes étapes à ne pas oublier avant le scrutin).

CHIFFRES CLÉS

303 *communes adhérentes réparties ainsi :*

*81 *communes en territoire nord*

*98 *communes en territoire ouest*

*114 *communes en territoire sud*

*10 *communes en territoire de l'EMS*

310 000 *électeurs gérés*

Mission Information géographique

En 2023 l'actualité de la mission Information Géographique s'est fortement concentrée sur la campagne de renouvellement des baux de chasse 2024 et le service d'accompagnement à la préparation de la phase de consultation de celle-ci.

Par ailleurs, l'ATIP a ouvert son SIG aux membres du RITA. Le SDEA, l'ADIRA et l'EPFA sont ainsi désormais utilisateurs d'IntraGéo et ont la possibilité de consulter les données que l'ATIP créé, ou collecte et intègre.

Le SIG de l'ATIP s'est également enrichi de nouvelles données telles que les puits de capotage d'eau potable et les périmètres de protection associés ; les PAC mouvement de terrain : aléa affaissement – effondrement, aléa glissement de terrain, aléa mouvement de terrain - chute de blocs.

Parallèlement, les données déjà disponibles ont été tenues à jour, avec l'ajout notamment des nouveaux PAC miniers, PAC Secteurs d'Information des Sols (SIS).

L'équipe de référents thématiques de l'ATIP a poursuivi la production des fiches documentant les données, à savoir :

- 33 fiches pédagogiques (définition, portée réglementaire, utilisation de la donnée) sont à présent disponibles via le SIG, en consultant les données affichées sur la carte, ou sous forme de fichier PDF publiés sur le portail.
- 33 fiches de métadonnées présentant les caractéristiques techniques des données (fabrication de la donnée, par qui…).

CHIFFRES CLÉS

210 *adhérents à la mission Information géographique : 202 communes, 7 communautés de communes, 1 PETR*

95 *données collectées, mises en forme et tenues à jour*

33 *fiches pédagogiques et 33 fiches de métadonnées*

146 *communes ont souscrit au service Baux de chasse*

atip
AGENCE TERRITORIALE INGÉNIERIE PUBLIQUE

STRASBOURG
• **Florence Wiel**
Directrice
Tél : 03 88 76 63 63
florence.wiel@atip67.fr

• **Antoine Lamic**
Secrétariat
Tél : 03 88 76 67 03

ANTENNE ADS DE MOLSHEIM
• **Nathalie Nouknaf**
Responsable territoriale
Tél : 03 68 33 85 86
nathalie.nouknaf@atip67.fr

HAGUENAU
• **Marie-Paule Georgel**
Responsable territoriale
Tél : 03 68 33 87 27
marie-paule.georgel@atip67.fr

• **Lydie Jousseaume**
Secrétariat
Tél : 03 68 33 87 20

SAVERNE
• **Jean-Baptiste Alberico**
Responsable territorial
Tél : 03 68 33 87 06
jean-baptiste.alberico@atip67.fr

• **Valérie Hoffmann**
Secrétariat
Tél : 03 68 33 87 06

OBERNAI
• **Paulette Albert**
Responsable territoriale
Tél : 03 88 76 66 77
paulette.albert@atip67.fr

• **Florence Andelfinger**
Secrétariat
Tél : 03 68 33 85 80

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE
• **Monique Oechsel**
Directrice adjointe
Tél : 03 88 76 65 63
monique.oechsel@atip67.fr

PAIES ET LISTES ÉLECTORALES
• **Gildas Mignot**
Responsable de l'unité
Tél : 03 88 76 64 50
gildas.mignot2@atip67.fr

INFORMATIQUE CARTADS
• **Eric Soeder**
Responsable systèmes d'information
Tél : 03 88 76 62 14
eric.soeder@atip67.fr

INFORMATION GÉOGRAPHIQUE
• **Betty Desjardin**
Référente information géographique
Tél : 03 88 76 68 07
betty.desjardin@atip67.fr

FORMATIONS DES ÉLUS ET SERVICES
• **Lucie Heiligenstein**
Assistante formations
Tél : 03 88 76 67 78
formation@atip67.fr

GESTION DES DIA
• **Eric Soeder**
Responsable systèmes d'information
Tél : 03 88 76 62 14
eric.soeder@atip67.fr

CONTRÔLE ET CONFORMITÉ EN ADS
• **Cédric Wilt**
Responsable de l'unité
Tél : 03 69 33 21 89
cedric.wilt@atip67.fr

ATIP67.FR
03 88 76 67 03

Agence Territoriale d'Ingénierie Publique
Hôtel de la CeA - Place du Quartier Blanc - 67964 Strasbourg Cedex 9

ALSACE Collectivité européenne | atip AGENCE TERRITORIALE INGÉNIERIE PUBLIQUE